

Délibération n°D20230081

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Alain BANQUET

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27, 28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT AUX CONSORTS ROUDIER - DI 437 - SITUÉE 17 RUE DUROU

VU les articles L. 2122-21 et suivants et L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les articles 1583 et 1593 du Code Civil ;

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal adopté le 13/01/2020 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) avait été apposé sur une partie de la parcelle DI 437 pour maintenir l'offre de stationnement à l'angle de la rue Saint-Martin ;

CONSIDÉRANT que le reste de la parcelle est occupé par un hangar accueillant une activité de revente de pneus dont le bail commercial se termine en septembre prochain, les propriétaires ont souhaité mettre la parcelle en vente et se sont rapprochés de la Collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'outre l'emplacement réservé, cette parcelle représente un intérêt particulier pour la Ville dans le prolongement de l'étude-gare et de la requalification amorcée de ce quartier ;

CONSIDÉRANT qu'un accord a été trouvé pour l'acquisition de la parcelle DI 437 d'une surface de 304 m² au prix de 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉCIDER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section DI numéro 437 pour 304 m², située 17 rue Durou, appartenant aux consorts ROUDIER, pour le prix de 60 000 € ;
- **DE DÉSIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la Commune ;
- **DE NOTER** que le notaire du vendeur est l'étude notariale de Maître DUCAROUGE à DARDILLY (69) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à la régularisation du dossier ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses inhérentes à cette opération sur le budget en cours.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **11 JUIL. 2023**

et de l'affichage en date du **12 JUIL. 2023**
indications portées ci-dessus.

d'une durée de deux mois conformément aux

Le Secrétaire,



Alain BANQUET



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD